

Débats conceptuels sur la démarche RSE: Les fondements théoriques, le développement et l'institutionnalisation

Conceptual debates on the CSR approach: Theoretical foundations, development and institutionalisation

ECHAINED Mohamed

Doctorant à la FSJES Mohammedia

Université Hasan II de Casablanca

Laboratoire de Recherche en Performance Économique et Logistique

Maroc

echaine.mohamed@gmail.com

SMOUNI Rachid

Professeur de l'enseignement supérieur à la FSJES Mohammedia

Université Hasan II de Casablanca

Laboratoire de Recherche en Performance Économique et Logistique

Maroc

rsmouni@yahoo.fr

Date de soumission : 15/06/2022

Date d'acceptation : 01/08/2022

Pour citer cet article:

ECHAINED M. & SMOUNI R. (2022) «Débats conceptuels sur la démarche RSE: Les fondements théoriques, le développement et l'institutionnalisation», Revue Internationale des Sciences de Gestion «Volume 5 : Numéro 3» pp : 694 - 714

Résumé

Le présent papier consiste à apporter un éclairage sur la construction théorique et conceptuelle de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Elle réfère aux actions éthiques et responsables d'une organisation vis-à-vis la société et l'environnement au sens large. Notre observation faite sur la revue de littérature nous amène à constater que le terme est loin de faire l'unanimité entre chercheurs et praticiens. Tout laisse à entendre que l'unanimité ne fonctionne que lorsqu'il s'agit de l'intérêt que porte l'entreprise à sa société et à ses parties prenantes. Il est indéniable que ce concept est en constante mutation. L'essor qu'a connu le concept depuis des décennies nous a poussé à comprendre ses origines de genèse, d'émergence ainsi que de développement. Notre centre de gravité tournera autour des recherches qui consistent à cerner notre concept clé afin de répondre aux exigences capitales des présents et futurs chercheurs intéressés par la thématique. Plusieurs éléments cruciaux caractérisent cette définition que ce soit les définitions théoriques postérieures, contemporaines, institutionnelles, académiques et managériales.

Notre question principale consiste à présenter, à travers une revue de littérature riche et contextuelle, les différentes étapes de la construction théorique de la démarche « RSE » ainsi que différents croisements liés à sa définition.

Mots clés : RSE ; entreprise ; engagement ; social ; partie prenante.

Abstract

This paper aims to shed light on the theoretical and conceptual construction of Corporate Social Responsibility (CSR). It refers to the ethical and responsible actions of an organization towards society and the environment in the broadest sense. Our observation of the literature review leads us to note that the term is far from being unanimously accepted by researchers and practitioners. Everything suggests that unanimity only works when it comes to the company's interest in its society and its stakeholders. It is undeniable that this concept is constantly changing. The growth of the concept over the past decades has led us to understand its origins, emergence and development. Our center of gravity will revolve around the research that consists in identifying our key concept in order to meet the crucial requirements of present and future researchers interested in the theme. Several crucial elements characterize this definition, whether it is the posterior theoretical, contemporary, institutional, academic or managerial definitions.

Our main question consists in presenting, through a rich and contextual literature review, the different stages of the theoretical construction of the "CSR" approach as well as the different crossings linked to its definition.

Keywords : CSR ; company ; commitment ; social ; stakeholder.

Introduction

Nul ne peut ignorer l'essor considérable que connaît le concept de la RSE dans le domaine managérial. Il ne cesse de susciter l'intérêt des chercheurs depuis des décennies (Bowen, 1953 ; Frederick W., 1960 ; Friedman, 1970 ; Davis, 1973 ; Carroll, 1979 ; Jones, 1980 ; Freeman, 1984 ; Waddock & Graves, 1985 ; Wood, 1991). Les trois courants majeurs expliquant le concept de la RSE (Gendron, 2000) peuvent se présenter comme suit :

- le courant « Business Ethics » ou le courant moraliste reflète l'approche moraliste qui considère l'engagement éthique comme une réponse à une problématique éthique liée à l'activité de l'entreprise. Une corrélation entre les démarches RSE et l'éthique des affaires est primordiale dans le but de les légitimer.
- le courant « Business and Society » ou le courant contractuel relate l'approche qui considère la RSE comme une interface entre la firme et la société sous forme d'un contrat social permettant à l'entreprise de légitimer sa présence dans les domaines sociaux.
- le courant « Social Issue Management » ou le courant utilitariste ou encore stratégique met le point sur les avantages retenus d'une démarche RSE aussi bien sur le plan managérial qu'organisationnel. Pour ce courant, la RSE peut être considérée comme une pratique managériale visant la compétitivité de l'entreprise.

De ce fait, et dans ce même ordre d'idées, il est judicieux de rappeler les origines du concept pour saisir son émergence. Selon Pasquero (2005), trois catégories ou groupes de raisons sont à l'origine de la genèse, de l'émergence et du développement du concept de la RSE. Elles se déclinent en des raisons philosophiques ou idéologiques, éthiques, et pragmatiques (interactions entreprise-société). Les raisons précitées résultent dans la plupart des cas de facteurs en relation avec la société, la politique et l'économie.

Le concept RSE est apparu aux Etats Unis vers la fin du 19^{ème} siècle en même temps que la révolution industrielle (Carroll, 2008) ; et va réussir une percée en Europe au milieu des années 1990 (Ben Yedder & Zaddem, 2009). Le concept va connaître également un essor important dans les régions émergentes ou en voie de développement tel que le continent africain où le concept en question n'a pas encore atteint sa maturité malgré les efforts considérables fournis par les gouvernements et les entreprises dudit continent (Ofori, 2007 ; Visser, 2008).

Nous notons, en guise de remarque, que le concept RSE est loin de recevoir l'unanimité des chercheurs quant à sa définition. Par ailleurs, au-delà des acceptions sémantiques et définitionnelles nous constatons que les différentes définitions sont symptomatiques des difficultés qu'offre une telle notion.

La problématique de cette recherche gravite autour de l'évolution théorique et conceptuel de la notion. En fait, l'idée fondamentale que nous essaierons de développer, dans la suite de ce papier est à la fois de présenter et d'analyser le bilan conceptuel de la RSE sous un angle historique et de voir, par la suite, quelles sont les perspectives efficientes de ladite démarche. Pour ce faire, nous allons essayer de répondre aux questions cruciales qui structurent notre investigation notamment : quelle construction théorique et conceptuelle a connu le concept RSE et quels sont les courants qui ont joué un rôle capital dans cette évolution ? Quelles sont les définitions théoriques postérieures et antérieures du concept ? les définitions institutionnelles, académiques et managériales sont-elles différentes des définitions précédentes et quelles remarques peut-on retirer ?

Concernant la structure de cet article, nous allons mis le focus dans la première partie sur la construction théorique et genèse du concept de la RSE, quant à la seconde, elle ciblera les différentes définitions théoriques, institutionnelles, académiques et managériales de notre concept.

1. Construction théorique et genèse du concept de la RSE

De manière générale, l'émergence de la RSE est souvent liée au contexte nord-américain de l'après deuxième guerre mondiale (Charles et Hill, 2004). Elle est caractérisée par des actes philanthropiques de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle tels que les aides de John Rockefeller et Andrew Carnegie qui octroient des millions de dollars à des fins sociales et d'éthique (BENATIYA ANDALOUSSI, 2021). Pour Freeman (1984), les partisans de la philosophie étant les premiers à être attiré par la relation existante entre ce qui est économique et ce qui est morale. Motivée par la culture religieuse qui caractérise les Etats-Unis à l'époque, la RSE commence à être familière chez les entrepreneurs américains (Pesqueux, 2009).

Ainsi, de nombreuses recherches concernant la RSE ont été consacrés aux entreprises installées aux Etats Unis et en Europe de l'Ouest (J. Ballet, F. De Bry, 2001 ; A.C. Martinet, E. Reynaud, 2004).

Afin d'éclairer davantage le concept, il sera question dans ce qui suit des phases de la construction théorique de la RSE.

1.1. Phases de la construction théorique de la RSE :

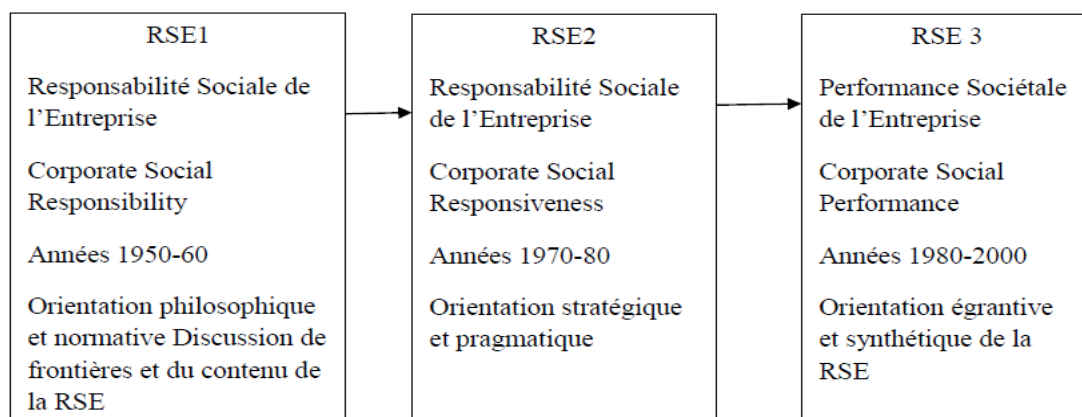
Il est crucial de distinguer trois grandes phases dans la construction théorique du concept « RSE » (Wood, 1991 ; BENATIYA ANDALOUSSI, 2021) :

- la première phase renvoie aux débats des années cinquante et soixante caractérisés par une approche normative et philosophique de la RSE (Gond et Igalens, 2008). Elle correspond au régime de type « *associatif* » dont l'objectif est de délimiter la RSE. Les débats à cette époque étaient centrés sur les questions liées à la délimitation des responsabilités, à la définition du concept de RSE et aux fondements éthiques et économiques de cette notion.
- la deuxième phase renvoie aux années soixante-dix, caractérisées par des mouvements sociaux et environnementaux ayant pour cible les entreprises. Le concept RSE prend alors un tournant plus managérial et plus pragmatique. Il s'agit de mettre l'accent sur les questions de la gestion concrète des problèmes sociaux et environnementaux des firmes (Bauer, Ackerman, 1976). La RSE est devenue obligatoire dans un régime de marché « *sociétal* ». A cet effet, certains auteurs (Bauer, Ackerman, 1976) ont introduit la notion de réactivité ou de sensibilité sociale de l'entreprise (Corporate Social Responsiveness, ou « CSR-2 ») qui signifie « *les processus de gestion de la RSE par les entreprises ainsi qu'au déploiement et à la mise en œuvre des pratiques de RSE* ».
- la troisième phase renvoie aux années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, caractérisées par le régime de l'efficacité où la RSE devient volontaire. Cette phase a connu l'apparition d'un nouveau concept (Performance Sociétale des Entreprises PSE) (Corporate Social Performance) qui succède au concept de sensibilité sociétale. Cette nouvelle notion présente une synthèse des deux approches antérieures englobant les capacités de gestion de la RSE, les impacts des politiques de RSE et leur mesure. Dans ce sens, la PSE intègre trois niveaux. Le premier lié aux principes de responsabilité sociale. Le deuxième associé au processus de gestion des problèmes sociaux et le troisième niveau correspond aux résultats et aux impacts concrets des politiques de RSE.

Depuis les années cinquante jusqu'aux années 2000, une évolution théorique et conceptuelle a été fortement remarquable. La figure ci-dessous présente cette évolution théorique du concept

RSE et renvoie à une approche distinguant trois niveaux à savoir les principes et valeurs qui guident la RSE, les processus de sa gestion ainsi que les résultats obtenus.

Figure N°1 : La construction théorique de la RSE



Source : Gond et Igalens, 2008

Cela étant, plusieurs courants ont joué un rôle capital dans l'évolution théorique et conceptuelle de la RSE (Igalens et Joras, 2002). On peut citer, les courants Ethico-religieux, Ecologique, Systémique, Institutionnaliste et Libertarisme. Dans la suite de l'exposé, nous détaillerons lesdits courants.

- **Le courant éthico-religieux**

Le courant de la pensée éthico-religieux peut être considéré comme un élément initiateur de la prise en compte de la RSE attaché à l'entreprise libérale.

Deux grands mouvements peuvent être distingués : le premier est celui des partisans de la philosophie morale, le second est celui des investisseurs. Le courant éthico religieux a émergé aux Etats-Unis suite aux incitations des « quakers » américains à la période de proscription (1933-1999) ; l'église protestante représentée par ses membres a voulu « interdire » les entreprises qui exploitent la faiblesse humaine pour réaliser une rentabilité non morale (tabac, alcool, ...). A cette époque, les Etats-Unis ont connu la naissance de premier fond éthique dit « Lionneerfund ». Cette mobilisation « d'interdiction » ou « d'exclusion » ne s'est pas arrêtée après la guerre du Vietnam chez les entreprises d'armement, et à l'égard les entreprises qui travaillent en Afrique de sud. Toutefois, les fonds éthiques n'ont jamais cessé de favoriser les entreprises qui respectent et contribuent continuellement au développement des droits de l'homme.

- **Le courant écologique**

Le courant écologique de l'après seconde guerre mondiale est né suite aux différentes préoccupations environnementales qui représentent une dimension de la RSE. Pour Bourg (1996), trois grands mouvements issus de courant écologique peuvent être repérés en écologie radicale, écologie autoritaire et écologie démocratique.

- L'écologie radicale est un mouvement désigné par « Deep ecology » (Leopold (1949); Naess (1973)). C'est une écologie « intégriste » avec trois principes nécessaires à sa réalisation, à savoir : la préservation de la nature, l'égalité et le respect des droits.
- L'écologie autoritaire qui d'après Jonas (1979) consiste à défendre la politique autoritaire du capitalisme autoritaire qui favorise la consommation et l'expérience afin de faire face aux différents risques inexorables qui portent atteinte à une « vie authentiquement humaine sur terre ».
- L'écologie démocratique : les idées principales de cette écologie démocratique constituent une bonne gestion du capital humain avec des principes et une démocratie qui sont en harmonie avec les règles nationale et internationale. Notons que les principes fondamentaux de ce courant sont applicables aujourd'hui dans la plupart des ONG à l'échelle mondiale.

- **Le courant systémique**

C'est sur la base des modèles systémiques de Forrester que des travaux sous forme de simulation de la croissance économique ont été réalisés (Igalens et Joras, 2002). Pour ce mouvement systémique, la problématique de préservation des ressources naturelles est une question primordiale face à une croissance économique accrue. Cette problématique a été concrétisée lors du « Sommet de la terre » (Hommes et environnement, ONU, Stockholm) en 1972 et lors de la présentation du rapport de GRO BRUNDTLAND en 1987 afin de préparer un cadre pour la Déclaration de Rio en 1992 et le Traité de Maastricht en 1992.

- **Le courant institutionnaliste**

Le courant institutionnaliste ou le courant institutionnaliste français renvoie à la France en tant que pays pionnier en matière de RSE. Ce mouvement stipule qu'une bonne gouvernance de la RSE est le fruit d'un bon encadrement des organismes spécialisés et d'un dispositif législatif et réglementaire qui encadrent et orientent les différentes préoccupations de respect

et de protection de l'environnement. Des institutions et de commissions ont été mises en place pour répondre aux différentes ambiguïtés. Entre autres, nous citons la commission du développement durable (1971) relevant du ministère de l'environnement, l'agence de l'environnement et l'économie d'énergie (ADEME) et de l'agence française pour la sécurité sanitaire de l'environnement (AFSSE).

- **Le courant libertarisme**

Les adeptes du courant libéral identifient souvent le courant capitaliste à celui d'une liberté sans restriction. Flew (1989) considère cette liberté comme hostile envers la liberté individuelle et les contraintes sociales et légales. Par ailleurs, les politiques de la RSE visent la minimisation des pertes qui peuvent être le résultat d'une menace à caractère social ou d'un ou plusieurs conflits d'intérêts (Aggeri et al, 2006). D'après Porter et Kramer (2006), les politiques de la RSE peuvent avoir une influence sur le développement d'un potentiel de création de valeur pour l'entreprise à travers une meilleure gestion de risques qui peuvent nuire à la légitimité de l'entreprise. Cette multitude de mouvements de pensée est génératrice de la diversité d'approches et de visions qui définissent le concept de la RSE.

1.2. La genèse du concept RSE :

L'étude menée par Madrakhimova (2013) constitue l'étude la plus populaire lorsque les chercheurs se sont intéressés par l'histoire et la genèse du concept RSE. A cet égard, les investigations de Madrakhimova (2013) ont tracé l'évolution de concept à travers l'histoire en récapitulant 15 définitions émanant de 15 auteurs entre les années 1953 et 2005 que nous présentons en détail et d'une manière succincte à travers le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : La genèse du concept de Responsabilité sociale des entreprises
(Madrakhimova, 2013)

Le concept	Les auteurs	Les fondements
Responsabilité sociale des entreprises	Bowen (1953) ; Carroll (1979) ; Davis (1960)	Vision normative de la responsabilité sociale, frontières entre les sphères économique et sociale.
Réactivité sociale des entreprises	Ackerman (1973) ; Carroll (1979) ; Preston et Post (1975)	La capacité des entreprises à répondre aux défis sociaux.
Performance sociale des entreprises	Carroll (1979) ; Wood (1991) ; Sethi (1975) ; Wartick et Cochran (1985) ; Wood et Jones (1995)	Un modèle de performance sociale des entreprises.
Performance sociale des entreprises et parties prenantes	Clarkson (1995) ; Donaldson et Preston (1995) ; Freeman (1984)	Nouvelle conceptualisation de l'entreprise dans un écosystème de parties prenantes.
Citoyenneté d'entreprises	Logsdon et Wood (2002)	Un modèle qui encastre les entreprises au cœur de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs parties prenantes.
Durabilité des entreprises	Steuier et al (2005) ; Van Marrewijk (2003)	La relation entre responsabilité sociale des entreprises et leur stabilité/durabilité.

Source : Madrakhimova (2013, pp. 113-117)

Nous constatons, à travers le tableau ci-dessus, que la définition de la RSE n'a pas fait l'objet d'un consentement entre les chercheurs et était l'objet d'une inflation informationnelle entre académiciens. L'on peut comprendre aisément que l'unanimité des chercheurs reste relative au seul rapport à savoir l'ancrage de l'entreprise dans sa société ainsi que sa relation avec ses parties prenantes.

2. Esquisses sur quelques définitions du concept de la RSE

2.1. Les définitions théoriques postérieures de concept de la RSE

Le tableau ci-après (tableau 2) résume les principales définitions théoriques postérieures de la RSE qu'on a pu relever à travers la revue de littérature sur la question.

Tableau 2 : Différentes définitions théoriques postérieures de la RSE

Auteurs	Définitions théoriques postérieures de la RSE
Bowen (1953)	« La CSR (Corporate Social Responsibility) renvoie à l'obligation pour les hommes d'affaires d'effectuer des politiques, de prendre les décisions et suivre les lignes de conduite répondant aux objectifs et aux valeurs qui sont considérées comme désirables dans notre société ».
Davis (1960, p :70)	« La CSR renvoie à la prise en considération par l'entreprise de problèmes qui vont au-delà de ses obligations économiques, techniques et légales étroites ainsi qu'aux réponses que l'entreprise donne à ces problèmes. [...] Cela signifie que la SR débute là où s'arrête la loi.
Frederick W. (1960, p :60)	« La responsabilité sociétale est la volonté de voir que les ressources (humaines et économiques) sont utilisées à de larges fins sociales et pas simplement pour l'intérêt limité de personnes privées et de firmes ».
Walton (1967, p :18)	« Reconnaissance du caractère intime des relations entre l'entreprise et la société, qui doivent être prises en compte par le top management dans les entreprises ».
Friedman (1970)	« La RSE n'est que la responsabilité sociétale qui vise à augmenter et accumuler le profit pour les actionnaires. En s'engageant dans des activités qui vise d'accroître ce profit, tout en respectant les règles de jeu de marché ».
Johnson (1971, p : 50)	« Entreprise ou l'équipe managériale compose avec une multiplicité d'intérêts. Au lieu de ne travailler uniquement que pour le profit de ses actionnaires, une entreprise responsable prend aussi en compte ses employés, ses fournisseurs, ses distributeurs, les communautés locales et l'Etat ».
Carroll A. (1979, p :500)	« La responsabilité sociale de l'entreprise englobe les attentes économiques, légales, éthiques et discrétionnaires que la société a des organisations à un moment donné »
Jones T. (1980, p :59-60)	« La responsabilité sociale de l'entreprise est la notion selon laquelle les entreprises ont une obligation envers les acteurs sociétaux autres que les actionnaires et au-delà des prescriptions légales ou contractuelles ».

Freeman (1984)	« Le seul souci de l'entreprise ne devra pas être seulement un souci de rentabilité et de croissance, mais plutôt un souci de satisfaction de l'ensemble de ses parties prenantes ».
Watricks & Cochran (1985)	« Les responsabilités sociales sont déterminées par la société, et les tâches de la firme sont : (a) identifier et analyser les attentes changeantes de la société en relation avec les responsabilités de la firme ; (b) déterminer une approche globale pour être responsable face aux demandes changeantes de la société ; (c) mettre en œuvre des réponses appropriées aux problèmes sociaux pertinents ».
Epstein (1987, p : 104)	« La RSE est relative à l'atteinte d'objectifs organisationnels qui concernent des sujets spécifiques qui ont plus d'effets positifs que négatifs sur les parties prenantes pertinentes de l'entreprise »
Wood D. (1991)	« La signification de la responsabilité sociale ne peut être appréhendée qu'à travers l'interaction de trois principes : la légitimité, la responsabilité publique et la discrétion managériale. Ces principes résultant de la distinction de trois niveaux d'analyse : institutionnel, organisationnel et individuel ».
McWilliams et Siegel (2001, p : 117)	« Actions réalisées par l'entreprise destinées à l'atteinte d'objectifs sociaux autres que ceux qui sont dans l'intérêt direct de l'entreprise et qui vont au-delà de ce qui est requis par la loi.
Lydenberg (2005)	Mouvement laïque majeur, conduit par une réévaluation sur le long terme du rôle des entreprises dans la société.
Windsor (2006, p : 93)	Tout concept qui concerne la façon dont les managers devraient mener les politiques publiques et les questions sociales.
Dunfee (2008, p : 349)	Dépenses volontaires dans la poursuite dans un objectif social explicite et mesurable, compatible avec les normes sociales et les lois.

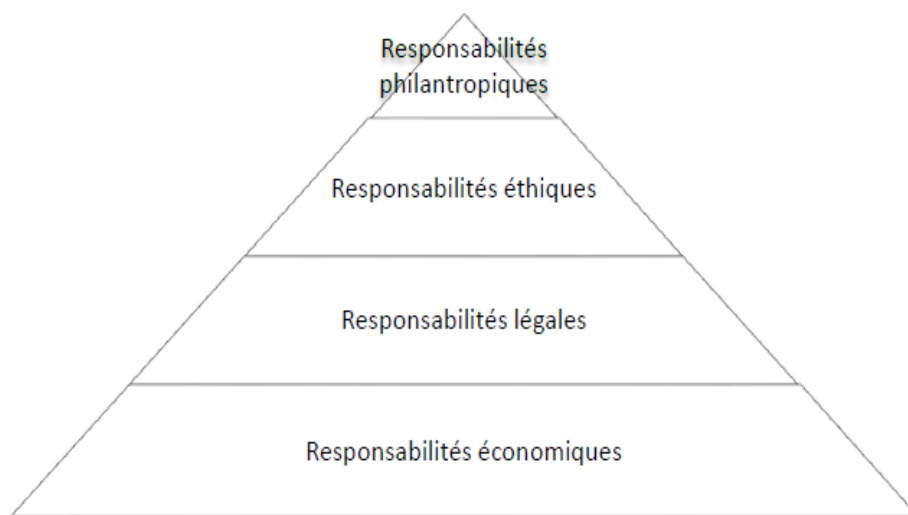
Source : Alexandra MAUDUIT (2013, p :26) adapté par nous

Par ailleurs, ce qui paraît à la suite de ces définitions de la RSE est avant tout l'importance accordée à l'engagement de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de la société et la présence de questionnement relatif à l'interaction entre les entreprises et la société civile. De même, plusieurs notions ont été abordées, comme les valeurs désirables par la société, les objectifs modernes de l'entreprises, et le « supra-législatif » qui sont considérés comme des notions d'actualité.

Parmi les définitions les plus citées et exploitées, on trouve celles de Carroll (1979) et de Wood (1991). En effet, leurs recherches constituent à nos jours des modèles de référence pour

l'étude de la RSE. Pour Carroll (1979), la RSE est représentée sous forme d'une pyramide à quatre niveaux comme indiqué dans le schéma suivant :

Schéma 1 : Pyramide de Carroll (1979)



Source : Sobczak. A et Minvielle. N (2001)

2.2. Les définitions théoriques contemporaines de concept de la RSE :

Parmi les principales définitions théoriques contemporaines de la RSE nous citons celle de Gond et Igalens (2008) et celle de Y. Pesqueux (2009).

Pour Gond et Igalens (2008), la RSE peut être considérée comme une régulation de pouvoir entre l'entreprise et la société (ou les parties prenantes de l'entreprise), aussi bien, une régulation des différents problèmes sociaux qui peuvent entraver l'entreprise. Les mêmes auteurs admettent que « la responsabilité sociale renvoie à la nature des interactions entre l'entreprise et la société, et formalise l'idée selon laquelle l'entreprise, du fait qu'elle agisse dans un environnement qui est à la fois social, politique et écologique, doit assumer un ensemble de responsabilités, au-delà de ses obligations purement légales et économiques ».

Quant à Y. Pesqueux (2009), la notion de RSE recouvre deux aspects : le premier aspect est la prise en compte des demandes des parties prenantes ; le second est l'intégration des pratiques liées à cette notion aux logiques de gestion. Cela dit, le concept RSE reste symptomatique des difficultés qu'offre les différentes définitions.

A travers la lecture de la revue de littérature, nous avons constaté qu'aussi bien les caractéristiques de la RSE que le domaine qu'elle couvre est assez large. Pour Dlimi et

Cherkaoui (2016), la RSE se situe entre deux extrêmes, le premier vise une réalisation de l'objectif de rentabilité sous une approche rationnelle qui se base sur des considérations économiques, et le second extrême vise une réalisation de l'intérêt général sous une approche morale qui trouve son origine dans le comportement moral qui n'a pas besoin d'être justifié ; alors que pour Hmioui et al. (2017) l'examen des définitions permet de repérer quatre grandes approches ayant nourri de façon continue le processus de construction théorique de la RSE :

1. la première approche est centrée sur le principe de responsabilité et conçoit la RSE comme expression de valeurs, allant au-delà de la loi (Bowen, 1953 ; Davis, 1960).
2. la deuxième approche est centrée sur le contenu de la RSE et renvoie aux travaux ayant cherché à la modéliser à travers l'identification des dimensions qui la constituent (Caroll, 1979 ; Wood, 1991).
3. la troisième approche conçoit la RSE comme la capacité à satisfaire les demandes des parties prenantes (Freeman, 1984 ; Clarkson, 1995).
4. la quatrième approche conçoit la RSE comme dynamique de construction de sens (Basu et Palazzo, 2008 ; Cramer et al. 2010).

De ce qui précède, nous retenons les éléments cruciaux qui caractérisent la définition de la RSE :

- L'absence d'une définition unanime et admise par tous les chercheurs
- Les définitions de la RSE sont multiples et étaient suivies par sédimentation (Pasquero, 2005). Elles se succèdent pour proposer une meilleure définition qui se développe selon le contexte en question parfois contradictoire. Le seul consensus se résume dans le volontariat d'une entreprise envers ses parties prenantes (Freeman, 1984)

De même, parmi les éléments qui caractérisent l'unanimité autour de l'engagement RSE on peut déceler les éléments suivants :

- La RSE : une démarche volontaire et non une obligation légale,
- La RSE : une affaire de toutes les parties prenantes,
- La RSE : un facteur clé pour la performance au sens large,
- La RSE : une démarche éthique,
- La RSE : une démarche de transparence et de bonne gouvernance,

- La RSE : un processus d'engagement évolutive,
- La RSE : un véritable management stratégique proactif.

Ceci dit, la prise en conscience de ces éléments par l'entreprise permet de préparer le cadre adéquat qui caractérise l'engagement RSE à n'importe quelle entreprise.

Depuis une soixantaine d'années, plusieurs instituts, académiciens et chercheurs ont essayé de définir de manière succincte le concept de la RSE, sans pour autant arriver à un arrangement ou un consentement, en abordant dans la plupart des cas le concept en la liant à une autre discipline.

2.3. Les définitions institutionnelles, académiques et managériales

La RSE en tant que concept n'a pas échappé à des considérations institutionnelle, académique et managériale telle que la définition de la commission européenne au livre vert, de la Banque mondiale, de la norme ISO 26000, de World Business Council for Sustainable Development, Business for Social Responsibility, de l'Union Européenne, et celles de plusieurs entreprises. Le tableau ci-dessous (tableau 3) synthétise les principales définitions.

Tableau 3 : Différentes définitions institutionnelles, académiques, et managériales (normative)

LA RSE : Définition institutionnelle, académique et managériale (normative)
La commission européenne dans le livre vert (2001) : « Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables mais aussi aller au-delà et investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes ». p.4 « L'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes ». p.8
Banque mondiale (2004) : L'engagement (ou l'obligation) pour le monde des affaires de contribuer au développement économique durable, en travaillant avec les salariés, leurs familles, la communauté locale et la société au sens large pour améliorer la qualité de vie, de façon bonne pour le développement et pour les affaires (Nicolas, 2013).
Pacte Mondial des Nations Unies : « La RSE consiste pour les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines de droit de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. »
La norme ISO (International Organisation for Standardisation) 26000 (2010) :

« Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

3. Contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société ;
4. Prend en compte les attentes des parties prenantes ;
5. Respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales ;
6. Est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ».

World Business Council for Sustainable Development (WBCSD):

« La CSR est l'engagement de l'entreprise à contribuer à un développement durable, en travaillant avec des employés, leur famille, la communauté locale et la société dans son ensemble pour améliorer la qualité de vie ».

Business for Social Responsibility :

« La CSR est définie comme le fait que l'entreprise se comporte de manière à satisfaire ou dépasser les attentes éthiques, légales, commerciales et publiques que la société manifeste envers les entreprises.

Union Européenne :

« Le concept de responsabilité sociale des entreprises signifie essentiellement que celles-ci décident de leur propre initiative de contribuer à améliorer la société et rendre plus propre l'environnement [...]. Cette responsabilité s'exprime vis-à-vis des salariés et, plus généralement, de toutes les parties prenantes qui peuvent, à leur tour, influencer sur sa réussite ».

La CGEM :

« Nous retenons la définition de la RSE que donne la Norme ISO 26000 des lignes directrices de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), rapportée à l'entreprise, vu le consensus international de son adoption. »

OCDE :

« On attend des entreprises qu'elles respectent les différentes lois qui leur sont applicables et dans la pratique, elles doivent souvent répondre à des attentes sociétales qui ne sont pas consignées dans les textes de loi. »

OIT (Organisation Internationale de Travail) :

La RSE « traduit la façon dont les entreprises prennent en considération les effets de leurs activités sur la société et affirment leurs principes et leurs valeurs tant dans l'application de leurs méthodes et procédés internes que dans leurs relations avec d'autres acteurs. La RSE est une initiative volontaire dont les entreprises sont le moteur et se rapporte à des activités dont on considère qu'elles vont plus loin que le simple respect de la loi ».

http://ec.europa.eu/employment_social/soc-dial/csr/greenpaper.fr.pdf

COSUMAR :

« RSE : UN ENGAGEMENT ABSOLU ET TOUT AZIMUT ».

« La RSE est l'affaire de tous, elle nourrit nos actions et nous devons de la faire fleurir car elle garantit le bien-être de tout un chacun ».

Source : Auteurs

En analysant le tableau supra, nous pouvons constater que plusieurs définitions ont été développées en termes de la RSE distinguant la volonté de fournir un cadre d'analyse général indépendamment des objectifs tracés par une organisation donnée (Déjean et Gond, 2004). Cependant, malgré leur multiplicité, on peut dire que derrière ce concept, il est question d'entreprise intégrant dans leurs activités les préoccupations sociales, humaines, culturelles, environnementales et économiques, et qui dépasse les normes réglementaires en vigueur, tout en prenant en compte d'une manière équitable les intérêts de toutes les parties prenantes.

Aussi, un nombre important des définitions met-il la notion d'engagement de l'entreprise au centre de ses préoccupations qui doivent aller au-delà des obligations et attentes légales. Ainsi, nous constatons une sorte de divergence quant aux approches et structures de la RSE. De ce fait, les axes à privilégier dans la définition de la RSE et les problématiques qui y sont propres diffèrent d'une organisation ou une institution à l'autre ou d'un niveau à l'autre (national ou supranational). Dans ce sens, une entreprise d'un secteur donné définira le concept « RSE » en fonction de l'importance des parties prenantes pertinentes à leur égard. Toutefois, les définitions d'ordre institutionnelle et internationale privilégient les relations avec la communauté locale et le volet social.

La RSE est un « engagement » qui se voit dans l'interaction que l'entité a avec son environnement, notamment ses parties prenantes les plus importantes sur lesquelles elles ont un impact direct ou indirect sur la vie de l'entité à court et à long terme.

Quant à la norme ISO 26000 intitulée « Lignes directrices relatives à la responsabilité sociale » publiée en 2010 est une norme qui permet de fixer le rôle à jouer par toute entité dans son environnement (Jacques Igalens, 2008). Cette définition proposée par une organisation internationale peut être considérée comme la définition la plus concrète et courante de toutes les définitions proposées. Elle représente une source incontournable de référence en matière de RSE. Au sens de l'ISO 26000, la RSE constitue un véritable projet stratégique qui sert de moyen pour régénérer le management stratégique à travers l'intégration

des différentes attentes des parties prenantes et agir par conséquent de manière responsable (Martinet et Payaud, 2007).

En guise de résultat à la question de l'explication institutionnelle, académique et managériale lié à la RSE, la non unanimité et le consentement des chercheurs autour de la définition dudit concept est la caractéristique principale de la conceptualisation de la RSE qui reste un concept complexe et donne lieu à plusieurs formulations qui sont sources de confusion.

Conclusion

L'une des exigences capitales des chercheurs consiste à cerner les concepts de point de vue historique ainsi qu'à travers plusieurs regards. La construction théorique de notre concept phare « la RSE » est riche de changement contextuel. Ceci est expliqué par plusieurs courants de pensée qui ont joué un rôle capital dans son évolution théorique et conceptuelle comme l'explique Igalens et Joras (2002).

Comme nous l'avons noté, la définition de la RSE n'a pas fait objet de consentement ni entre les chercheurs, ni entre académiciens. Le seul consentement admis et reconnu est l'ancrage existant de l'entreprise dans sa société et avec ses parties prenantes, sans oublier, le caractère d'engagement et de volontariat que nous avons soulevé en analysant la plupart des définitions.

Le caractère volontaire de cet engagement responsable de la part des entreprises est toutefois à tester et à revoir. Des études théoriques et expérimentales futures opérantes doivent œuvrer dans ce sens : Peut-on parler aujourd'hui d'un engagement responsable volontaire de la part des entreprises ? Est-ce que toutes les entreprises s'engagent volontairement dans une démarche RSE ? Y a-t-il des facteurs d'influence pour un engagement responsable ? Peut-on considérer la RSE comme une stratégie ou une sorte de politique pour se couvrir d'un risque qui peut être social, sociétal ou environnemental ?

In fine, les définitions d'ordre institutionnel, académique et managérial restent les plus admis et compréhensibles par rapport aux définitions théoriques. Ceci peut être expliqué par la multitude des définitions théoriques qui sont dans la plupart de temps liés à l'histoire et au contexte de l'époque de la définition. Pour cette raison, il serait capital d'inviter les institutions, les académiciens et les managers de s'œuvrer de manière réciproque afin de proposer une définition à la fois unanime et acceptable de la part de tous les chercheurs. Des études futures doivent œuvrer pour la proposition d'une définition unique qui doit intégrer cette fois-ci l'aspect stratégique de la démarche. Cette définition pourra constituer une

solution pour les managers désirant intégrer de la RSE dans les stratégies de l'entreprise et inversement intégrer les stratégies de l'entreprise dans la RSE, chose que les chercheurs doivent s'assurer de sa faisabilité.

BIBLIOGRAPHIE

- Aggeri, F. & Godard, O. (2006). Les entreprises et le développement durable. Entreprises et histoire, vol. 4, n° 45, p. 6-19
- Alexandra, M. (2013). Thèse de doctorat les partenariats stratégiques ONG – Entreprises : pour co-construire les stratégies de RSE ? Université Paris Sud p :26
- Ballet, J. & Bry, F. (2001). L'entreprise et l'éthique, Paris, Seuil, Points
- Basu, K. & Palazzo, G. (2008). Corporate Social Responsibility : A process model of sensemaking, Academy of management review, Vol 33, No 1, 122-136
- Bauer, R. A. & Ackerman, R. W. (1976). Corporate Social Responsiveness, The Modern Dilemma, Reston Virginia
- Ben Yedder, M., & Zaddem, F. (2009). La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), voie de conciliation ou terrain d'affrontements ? Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail, 4 (1) :84-103
- BENATIYA ANDALOUSSI, .M. 2021. Opérationnalisation de la stratégie de RSE : un cadre conceptuel pour concrétiser le management de la RSE. Revue Internationale des Sciences de Gestion. 4, 1 (Feb. 2021).
- Bourg, D. (1996). Les scénarios de l'idéologie. Questions de Société, Hachette
- Bowen (1953). Social Responsibilities of the Businessman. Harper, New York
- Carroll A. B. (2008). A history of corporate social responsibility: Concepts and practices. In. A. Crane, A. McWilliams, D. Matten, J. Moon, & D. S. Siegel (Eds.), The Oxford handbook of corporate social responsibility: 19-46. New York: Oxford University Press
- Carroll A.B. (1991). The Pyramid of Corporate Social Responsibility: Toward the Moral Management of Organizational Stakeholders. Business Horizons. 1991, July August, pp. 39-48
- Carroll, A.B. A. (1979). Three-dimensional conceptual model of corporate social Performance. Academy of Management Review, vol. 4, n°4, pp. 497-505
- Charles G., & Hill T.D. (2004). Towards an ISO for corporate social responsibility Quality Congress, ASQ's. Annual Quality Congress Proceedings, 58, pp. 135-145
- Déjean, F. & Gond, J-P. (2004). La responsabilité sociétale des entreprises : enjeux stratégiques et méthodologies de recherche. Finance Contrôle Stratégie, Association FCS, 2004, 7 (1), pp.5-31.
- Dlimi, S. & CHERKAoui, A. (2016). La stratégie RSE à l'ère du numérique : vers une nouvelle vision de la performance, 34^{ème} Université d'été de l'Audit Social, Paris 1^{er} et 2 Septembre 2016, Les défis de la RSE à l'ère du numérique : quel apport de l'audit social ? Editeurs scientifiques
- Clarkson, M. B. E. (1995). A stakeholder framework for analyzing and evaluating corporate social performance. Academy of management Review, Vol. 20 N°1, 92-117
- Cramer, J.D., et al. (2010). Analysis of the rising incidence of thyroid cancer using the surveillance epidemicology and end results national cancer data registry. Surgery, 148

- Davis, K. (1960). Can business afford to ignore social responsibilities? *California Management Review*. 2(3), 70-76
- Donaldson, T. & Preston, L.E. (1995). The Stakeholder Theory of the Corporation: Concepts, Evidence, and Implications. *Academy of Management Review*. Vol. (20), p. 65-91
- Donaldson, T., & Dunfee, T. (2000). « Quand l'éthique parcourt le globe », *L'Expansion Management Review*, n° 97, juin, p. 29-40
- Emmanuelle, C. & Corinne, G. (2005). De la responsabilité sociale à la citoyenneté corporative L'entreprise privée et sa nécessaire quête de légitimité, *Enjeux environnementaux contemporains : les défis de l'écocitoyenneté* Volume 18, Number 1, *Nouvelles pratiques sociales*, Fall, pp. 91-103
- Epstein, E. M. (1987). The Corporate Social Policy Process: Beyond Business Ethics, Corporate Social Responsibility and Corporate Social Responsiveness", *California Management Review*, 29(3): 99-114
- Flew, A. (1989). *equality en Liberty and justice*, London, Routledge
- Frederick, W. C. (1960). *The Growing Concern Over Business Responsibility*
- Freeman, R.E. (1984). *Strategic Management: A Stakeholder Approach*. Marshfield, Massachussets, Pitman Publishing, Inc.
- Friedman, M. (1970). The social responsibility of business is to increase its profits. *New York Times Magazine*, September, 13, p. 32-33, 122, 124, 126.
- Gendron, C. (2000), « enjeux sociaux et représentations de l'entreprise », *Revue du Mauss*, n°15, *La découverte*, Paris, p. 321-325
- Gond, J.P. et Igalens, J. (2008). *La Responsabilité Sociale de l'Entreprise*. PUF, Collection Que sais-je ?
- Hmioui, A & Alla, L & Bentalha, B. (2017) Impact des pratiques de la RSE sur la performance commerciale des entreprises touristiques : Cas des établissements hôteliers de Fès. *Le tourisme au Maghreb : Economie et Management*. Laboratoire de recherche en entrepreneuriat et management des organisations, ENCG de Fes, pp. 186
- Johnson, H. L. (1971). *Business in contemporary society: framework and issues*: Wadsworth Pub. Co
- Jonas, H. (1979), *Le principe de responsabilité*, CERF, Paris.
- Jones, T. M. (1980). *Corporate Social Responsibility Revisited, Redefined*. California
- Joras, M. & Igalens, J. (2002). *La responsabilité sociale de l'entreprise, comprendre, rédiger le rapport annuel*, Éditions d'Organisation, pp 59-72
- Leopold, A. (1949). *A Stand County Almanac, and Sketches Hereand There*, New York, Oxford University Press
- Logsdon, M. Jeanne et Donna J. Wood (2001). « Theorizing Business Citizenship », dans Andriof, Jörg et Malcom McIntosh (sous la dir.), *Perspectives on Corporate Citizenship*, Sheffield, Greenleaf Publishing
- Lydenberg, S. D. (2005). *Corporations and the public interest: guiding the invisible hand*: Berrett-Koehler Publishers

- Madрахimova, F. (2013). Evolution of The Concept and Definition of Corporate Social Responsibility, Global Conference on Business and Finance Proceedings, 8(2), pp. 113-117.
- Martinet, A.-C. & Reynaud E. (2004). Stratégies d'entreprise et écologie, Ed. Economica, Paris, p :165
- Martinet, A-C. & Payaud, M. A. (2007). Frénésie, monotonie et atonie dans les organisations liquéfiées : régénérer les formes et rythmes de la politique d'entreprise
- McWilliams, A., et Siegel, D. (2001). Corporate social responsibility: a theory of the firm perspective. Academy of Management Review, 26(1) : 117-127
- Naess, A. (1973). The Shallow and the Deep, Long-Range Ecology Movement: A Summary. Inquiry: An Interdisciplinary Journal of Philosophy and the Social Sciences
- Ofori, D.F. (2007). Corporate Social Responsibility, Myth, Reality or Empty Rhetoric: Perspectives. African Finance Journal. 9(2), 53-68
- Pasquero, J. (2005). La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion : le concept et sa portée. In : Turcotte, M. F. B. et Salmon, A. (eds.), Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise. Québec : Presses de l'Université du Québec, 88-143
- Pesqueux, Y. (2009). La responsabilité sociale de l'entreprise ou l'épuisement d'un thème de gestion. 6^{ème} Congrès de l'ADERSE
- Porter, M.E & Kramer, M.R. (2006). Strategy and Society : The Link Between Competitive, Harvard Business Review, HBR Spotlight, Décembre
- Sethi, SP. (1975). Dimensions of corporate social performance: An analytical framework , California Management Review, vol.17, no.3, pp. 58-64
- Sobczak, A & Minvielle, N. (2001). Responsabilité globale, édition : Vuibert, Paris,
- Stanford Research Institute. (1963), in Freeman 1984
- Steurer, R. (2005). Mapping Stakeholder Theory Anew: From the 'Stakeholder Theory of the Firm' to Three Perspectives on Business–Society Relations', Business Strategy and the Environment, forthcoming.
- Visser W. (2008). CSR 2.0: The New Era of Corporate Sustainability and Responsibility. CSR International Inspiration Series, No. 1
- Walton, C. C. (1967). Corporate social responsibilities: Wadsworth Pub. Co
- Wartick, S. L. & Cochran P. L. (1985). The Evolution of the Corporate Social Performance Model, Academy of Management Review October 1, vol. 10 no. 4 758-769
- Windsor, D. (2006). Corporate Social Responsibility: Three Key Approaches. Journal of Management Studies, 43(1): 93-114
- Wood, D. J. (1991). Corporate Social Performance Revisited. Academy of Management Review, N°16, pp 691-718
- Wood, D.J. & R.E. Jones. (1995). Stakeholder mismatching: a theoretical problem in empirical research on corporate social performance, The International Journal of Organizational Analysis, 3(3), pp. 229-267.